

FICHE de POSTE du MASSEUR-KINESITHERAPEUTE

Définition du poste

Masseur-kinésithérapeute rattaché à la Direction des soins

Qualifications requises :

Diplômes : D.E. de Masseur – Kinésithérapeute

Caractéristiques du poste :

Horaires de jour du lundi au vendredi.

Interventions selon prescription médicale :

- Au sein des unités de soins
- Dans le local de kinésithérapie

Liaisons hiérarchiques :

- Directeur des soins et de la qualité

Principales liaisons fonctionnelles :

- Direction des soins et de la Qualité
- Services de soins (Médecins, Cadres de Santé, Personnels soignants)

Missions globales :

Auprès des patients :

Sur prescription médicale et dans le cadre d'une démarche de soins individualisée, assurer :

- Des soins de kinésithérapie visant à maintenir, rétablir l'autonomie corporelle en fonction d'une pathologie traumatique récente et/ou chronique,
- Des actes de prévention
- Des actes d'entretien
- Des actes de maintien de l'autonomie
- Conseil et éducation thérapeutiques relatifs à son domaine d'activité

Auprès des équipes de soins :

- « Personne référente » pour tout ce qui concerne la prévention, le maintien de l'autonomie, la mobilisation (active ou passive), l'installation (au fauteuil, au lit)

Compétences requises :

- Éduquer, conseiller le patient et son entourage dans le cadre du projet de soins
- Élaborer et formaliser un diagnostic santé de la personne, relatif à son domaine de compétence
- Stimuler les capacités affectives, intellectuelles, psychomotrices et sociales d'une personne
- Utiliser des matériels, des outils de diagnostic, de travail ou / et de contrôle spécifiques à son métier
- Transférer un savoir-faire, une pratique professionnelle
- Travailler en équipe / en réseau

